

Département de la Savoie
Arrondissement de CHAMBERY
Canton de PONT-DE-BEAUVOISIN

République française

COMMUNE DE MONTAGNOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Etaient présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Fabrice CHAFFARDON, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Marc SECO, Alexandre SORNAY

Absent : Jacques RATEL (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR), Julien CAUCINO (procuration à Arnaud BOURGEOIS)

OUVERTURE DE CREDITS ANNEE 2023

Mme MAINIER est nommée rapporteur.

Elle explique au Conseil le contenu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Elle rappelle que certaines opérations ou achats sont nécessaires dès le 1^{er} trimestre de l'année. De ce fait, il convient d'allouer des crédits pour les dépenses qui devront être payées avant le vote du budget.

Cela concerne les dépenses suivantes :

Compte	Opé	Intitulé opération	Objet	Montant
2111	16	Opé sur terrains	Bornage parcelle AC 81	1 500 €
2111	16	Opé sur terrains	Notaire achat Terrain Perrin d'Arloz à l'EPFL (reliquat)	3 050 €
21316	34	Cimetière	Aménagement 2 columbariums et terrassement	35 000 €
21535	20	Voirie	Antenne école pour caméras	4 000 €

DB2023-01

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le 14/02/2023

ID : 073-217301605-20230130-DB2023_01-DE



Compte	Opé	Intitulé opération	Objet	Montant
21534	28	Elec/Eclairage	Divers travaux éclairage public	11 000 €
21351	42	Mairie	Aménagement d'une salle d'archives en sous-sol	10 300 €
21848	42	Mairie	Achat d'une armoire informatique	3 000 €
			Total	67 850 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les crédits ainsi présentés pour un total de 67 850 €.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire,

Jean-Maurice VENTURINI



Département de la Savoie
Arrondissement de CHAMBERY
Canton de PONT-DE-BEAUVOISIN

République française

COMMUNE DE MONTAGNOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Etaient présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Fabrice CHAFFARDON, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Marc SECO, Alexandre SORNAY

Absent : Jacques RATEL (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR), Julien CAUCINO (procuration à Arnaud BOURGEOIS)

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES ANNEE 2023

Mme Baffour est nommée rapporteur.

Elle rappelle que l'organisation des locations a été restructurée en 2013 notamment en instituant un forfait location pour le week-end. Les tarifs ont de nouveau été augmentés en 2015 et en 2019.

Elle rappelle que la petite salle (salle n°1) est de nouveau louée depuis cette année.

Elle propose de modifier le tarif de location du matériel pour une meilleure gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les tarifs comme suit :

Salles des fêtes

	Montagnolais St-cassinois	Supplément vaisselle	Extérieurs	Caution
Grande Salle 24 H en semaine (1)	200 €	40 €	470 €	800 €
Grande salle forfait week-end	300 €	40 €	650 €	800 €
	Montagnolais			
Salle n°1 en semaine (1)	40 €			500 €
Salle n°1 forfait week-end	80 €			500 €

(1) du lundi au jeudi

- Les extérieurs ne bénéficient pas de la location de la vaisselle (grande salle)
- La location de la salle n°1 est réservée aux habitants et associations de Montagnole.
- L'utilisation des salles est gratuite pour les associations de Montagnole

Location matériel

- Lot 1 plateau/2 tréteaux : 5 € (plateaux de 3m x 0.80 m)
- Chaises : 20 € (forfait quel que soit le nombre)
- Location de la borne électrique (forfait) : 30 €
- La location des bancs est gratuite.
- La caution est de 500 €
- La location du matériel est réservée aux habitants et associations de Montagnole.
- La location du matériel est gratuite pour les associations de Montagnole

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire

 Jean-Maurice VENTURINI

Département de la Savoie
Arrondissement de CHAMBERY
Canton de PONT-DE-BEAUVOISIN

République française

COMMUNE DE MONTAGNOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Etaient présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Fabrice CHAFFARDON, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Marc SECO, Alexandre SORNAY

Absent : Jacques RATEL (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR), Julien CAUCINO (procuration à Arnaud BOURGEOIS)

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Mme BAFFOUR est nommée rapporteur.

Elle explique aux élus que l'école organise une classe découverte à Courchevel au chalet Lionel Terray du 3 au 7 avril 2023 axée sur le sport avec un encadrement par l'USEP.

L'école de Montagnole a été la seule retenue en Savoie pour recevoir une subvention de la Région.

L'AEM et le Département participent également chacun à hauteur de 30 € par enfant ce qui laisse une charge aux familles de 140 €.

27 élèves représentant les classes de CE2, CM1 et CM2 sont concernés.

Elle rappelle que ce sujet avait été évoqué au conseil municipal du 24 octobre 2022 et qu'un consensus s'était dégagé pour octroyer une subvention de 30 € par enfant.

DB2023-03

Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Publié le 14/02/2023
ID : 073-217301605-20230130-DB2023_03-DE

Il faut rajouter à cette subvention le montant de 80 € de participation au suivi de la formation de sensibilisation à la médiation par les agents travaillant à l'école d'un montant total de 160 €.

- ✓ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote une subvention à la Coopérative scolaire de 890 € détaillés comme suit :
- 810 € pour la classe découverte du printemps 2023.
- 80 € pour la sensibilisation à la médiation des agents de l'école

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire,

Jean-Maurice VENTURINI

DB2023-04

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 14/02/2023

ID : 073-217301605-20230130-DB2023_04-DE

Département de la Savoie
Arrondissement de CHAMBERY
Canton de PONT-DE-BEAUVOISIN

République française

COMMUNE DE MONTAGNOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Etaient présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Fabrice CHAFFARDON, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Marc SECO, Alexandre SORNAY

Absent : Jacques RATEL (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR), Julien CAUCINO (procuration à Arnaud BOURGEOIS)

VENTE DE TROIS PARCELLES DERRIERE L'ECOLE

M. Venturini est nommé rapporteur.

Il indique que la commune possède une parcelle de terrain constructible de 1741 m² cadastrée AC 81 derrière l'école.

La municipalité a décidé de vendre à des particuliers une partie de cette parcelle soit 1520 m² à diviser en 3 lots.

Les prix seraient les suivants :

- Lot 1 de 500 m² : 190 000 €
- Lot 2 de 500 m² : 190 000 €
- Lot 3 de 520 m² : 195 000 €

Les parcelles sont vendues nues. Les particuliers devront prendre à leur charge le raccordement aux réseaux existants qui sont situés en face des parcelles de l'autre côté de la route de la Traverse.

DB2023-04

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le 14/02/2023
ID : 073-217301605-20230130-DB2023_04-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ Autorise le Maire à vendre les parcelles suivantes situées au Chef-lieu :
 - AC 81p (lot 1) de 500 m² environ pour un montant de 190 000 €
 - AC 81p (lot 2) de 500 m² environ pour un montant de 190 000 €
 - AC 81p (lot 3) de 520 m² environ pour un montant de 195 000 €.
- ✓ Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

The image shows the official seal of the Mayor of Montagnolo, Savoie. The seal is circular with a blue border containing the text 'MAIRIE DE MONTAGNOLO' at the top and 'SAVOIE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a mountain range and a sun. A red signature is written over the seal, and the name 'Jean-Maurice VENTURINI' is printed in black below it.